

## Je candidate à la sélection d'examineur du permis de conduire de catégorie B

### Questions / Réponses et dossier de candidature

Mars 2023



|  |    |
|--|----|
| Table des matières .....   | 1  |
| 30 POSTES A POURVOIR .....   | 2  |
| EXAMINEUR DU PERMIS DE CONDUIRE : METIER, PROFIL .....                   | 3  |
| Qu'est-ce qu'un examinateur du permis de conduire de catégorie B ? ..... | 3  |
| Quelles sont les conditions d'inscription et le profil recherché ? ..... | 4  |
| LE DOSSIER DE CANDIDATURE ET LES ETAPES DU RECRUTEMENT .....             | 5  |
| Que doit contenir mon dossier de candidature ? .....                     | 5  |
| Comment serai-je recruté ? .....   | 6  |
| LA FORMATION .....   | 6  |
| En quoi consiste la formation ? .....                                    | 6  |
| Et si je ne suis pas qualifié au terme de la formation ? .....           | 7  |
| Et si j'abandonne la formation ou si j'échoue aux qualifications ? ..... | 7  |
| Comment seront pris en charge mes frais durant la formation ? .....      | 7  |
| SITUATION ADMINISTRATIVE .....   | 8  |
| Qu'est-ce qui ne changera pas ? .....                                    | 8  |
| Qu'est-ce qui changera ? .....   | 8  |
| Que se passe-t-il à l'échéance de la mise à disposition ? .....          | 8  |
| LE CALENDRIER – RECAPITULATIF .....                                      | 9  |
| FORMATION - RECAPITULATIF .....  | 9  |
| A QUI M'ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS COMPLEMENTAIRES ? .....             | 10 |
| FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET D'ENGAGEMENT .....                 | 11 |

### 30 POSTES A POURVOIR

| Région                | Département |                     | Poste à pourvoir | Lien Appel à candidature n° |
|-----------------------|-------------|---------------------|------------------|-----------------------------|
| Auvergne Rhône- Alpes | 001         | Ain                 | 1                | <a href="#">158804</a>      |
|                       | 042         | Loire               | 1                | <a href="#">159213</a>      |
|                       | 069         | Rhône               | 1                | <a href="#">159214</a>      |
|                       | 074         | Haute-Savoie        | 1                | <a href="#">159215</a>      |
| Bretagne              | 022         | Côte d'Armor        | 1                | <a href="#">159217</a>      |
|                       | 035         | Ille-et-Vilaine     | 1                | <a href="#">159218</a>      |
| Corse                 | 02A         | Corse du Sud        | 1                | <a href="#">159219</a>      |
|                       | 02B         | Haute Corse         | 1                | <a href="#">159221</a>      |
| Grand-Est             | 008         | Ardennes            | 1                | <a href="#">159222</a>      |
|                       | 010         | Aube                | 1                | <a href="#">159223</a>      |
|                       | 051         | Marne               | 1                | <a href="#">159224</a>      |
|                       | 054         | Meurthe et Moselle  | 1                | <a href="#">159225</a>      |
|                       | 067         | Bas Rhin            | 1                | <a href="#">159226</a>      |
| Hauts-de-France       | 060         | Oise                | 2                | <a href="#">159227</a>      |
|                       | 062         | Pas de Calais       | 1                | <a href="#">159228</a>      |
| Île-de-France         | 077         | Seine et Marne      | 1                | <a href="#">159231</a>      |
|                       | 092         | Hauts de Seine      | 1                | <a href="#">159233</a>      |
|                       | 093         | Seine Saint Denis   | 1                | <a href="#">159234</a>      |
| Normandie             | 050         | Manche              | 1                | <a href="#">159235</a>      |
| Nouvelle Aquitaine    | 033         | Gironde             | 2                | <a href="#">159236</a>      |
| Occitanie             | 012         | Aveyron             | 1                | <a href="#">159237</a>      |
|                       | 066         | Pyrénées Orientales | 1                | <a href="#">159238</a>      |
| Pays de la Loire      | 044         | Loire Atlantique    | 1                | <a href="#">159239</a>      |
|                       | 072         | Sarthe              | 1                | <a href="#">159240</a>      |
|                       | 085         | Vendée              | 1                | <a href="#">159242</a>      |
| PACA                  | 083         | Var                 | 1                | <a href="#">159243</a>      |
|                       | 084         | Vaucluse            | 1                | <a href="#">159245</a>      |
| Outre-Mer             | 973         | Guyane              | 1                | <a href="#">159246</a>      |

**POSSIBILITE DE CANDIDATER UNIQUEMENT POUR LES PERSONNELS DE LA POSTE SA**

(les candidats issus des filiales ne peuvent pas postuler)



## EXAMINATEUR DU PERMIS DE CONDUIRE : METIER, PROFIL

### Qu'est-ce qu'un examinateur du permis de conduire de catégorie B ?

L'examineur du permis de conduire **juge de l'aptitude du candidat** au permis auto, à maîtriser son véhicule dans différentes circonstances, **et décide** s'il lui remet ou non le permis de conduire B.

- **missions principales**

Dans un véhicule à double commande, vous allez :

- Evaluer les compétences, connaissances et comportements des candidats au permis de conduire B auto, en toutes situations ;
- Mettre en œuvre les épreuves pratiques du permis de conduire de catégorie B (13 examens / jour selon des itinéraires que vous allez concevoir) ;
- Restituer les résultats par voie informatique dématérialisée, en respectant les modèles réglementaires.

- **lieu de travail**

Vous exercez vos fonctions sur le centre d'examens du permis de conduire sur lequel vous serez affecté par le Ministère de l'Intérieur.

Lors du dépôt de votre candidature, il est important de bien choisir le ou les département(s) pour lequel/lesquels vous vous portez candidat et **d'en peser l'incidence** (ex : éloignement, transport).

- **positionnement et interlocuteurs habituels**

L'examineur est placé sous l'autorité directe du délégué du permis de conduire et de la sécurité routière (DPCSR) et bénéficie de l'animation fonctionnelle de son adjoint.

Il est en relation avec les candidats aux examens et avec les représentants d'établissement d'enseignement de la conduite.

- **contraintes spécifiques au métier**

. Suivre la formation de 12 semaines environ à l'INSERR de Nevers **et** réussir les qualifications, indispensables à l'exercice de la fonction d'examineur du permis de conduire (cf « La formation » page 6).

. Programmer les journées d'examen deux mois à l'avance (13 examens / jour) : les examinateurs doivent pouvoir faire preuve d'anticipation concernant leurs indisponibilités et se conformer à leurs engagements.



## LE GROUPE LA POSTE

. Usage courant du véhicule personnel pour les déplacements vers les centres d'examens, nécessitant la présentation obligatoire d'une assurance (remboursement des frais par le ministère).

### Quelles sont les conditions d'inscription et le profil recherché ?

- **vous devez remplir les conditions d'inscription suivantes**

- être **fonctionnaire de niveau II.1 ou II.2** de La Poste SA ;
- **ou** être **salarié** de la Poste SA **de niveau II.1 ou II.2 ET** avoir le baccalauréat ou un diplôme/titre classé au moins de niveau IV (cf page 9 « Que se passe-t-il à l'échéance de la mise à dispo ? » - salarié) ;
- avoir plus de 23 ans et être de nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne ;
- être titulaire du **permis de la catégorie B** en cours de validité ;
- **ne pas avoir fait l'objet** d'une inscription sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'invalidation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire ;
- avoir un **salaires** brut annuel inférieur à 23 000 euros (hors complément poste et primes) ;
- ne pas avoir déjà bénéficié du programme Examineur du permis de conduire.

- **votre profil**

- être apte à la conduite automobile, à la station assise prolongée, au contact public. Une visite médicale de vérification de votre aptitude sera organisée si vous êtes retenu ;
- respecter rigoureusement les process réglementaires et principes déontologiques ;
- avoir le sens de la relation humaine (ex : mise en confiance du candidat, gestion des éventuelles frustrations, travail d'équipe) ;
- être agile avec les outils informatiques ;
- avoir une capacité d'analyse et de synthèse ;
- savoir être clair dans ses explications, être réactif (pour empêcher un éventuel accident) ;
- avoir un intérêt pour le domaine de la sécurité routière, être un conducteur automobile régulier, et bien connaître le code de la route ;
- se sentir apte à la conduite, à terme, d'une moto (cf page 9 « Que se passe-t-il à l'échéance de la mise à dispo ? ».)



## LE DOSSIER DE CANDIDATURE ET LES ETAPES DU RECRUTEMENT

### Que doit contenir mon dossier de candidature ?

Le dossier de candidature est à transmettre de manière dématérialisée à l'adresse mail :

[deged@laposte.fr](mailto:deged@laposte.fr)

impérativement pour **le jeudi 20 avril 2023**.

- **Il est constitué :**

- d'un **CV** et d'une **lettre de motivation** ;  
*(ces 2 éléments sont à travailler particulièrement pour convaincre de l'adéquation de vos compétences professionnelles et personnelles avec les attendus du poste. Vous pouvez être conseillé par le [CEDP de votre EMRG](#).)*
- de la **fiche administrative et d'engagement jointe en fin de ce questions/réponses** (cf page 11) ;

Elle doit être correctement et lisiblement remplie. Sur cette fiche :

- o vous attesterez sur l'honneur de ne pas avoir fait l'objet d'une restriction sur le fichier national des permis,
  - o vous attesterez sur l'honneur de ne pas avoir de lien avec des auto-écoles du secteur géographique où vous pourriez exercer vos fonctions,
  - o vous préciserez le département géographique pour lequel vous postulez.
- de la **photocopie de votre permis B** ;
  - **pour les salarié(e)s**, de la **copie du baccalauréat**. (ou d'un diplôme/titre classé au moins de niveau 4) ;
  - de la **copie de votre dernier entretien d'appréciation**.

- **Que signifie ne pas avoir fait l'objet d'une restriction sur le fichier national des permis ?**

Le fait d'avoir des points en moins sur son permis de conduire, n'est pas un obstacle à la candidature.

Mais si vous avez été placé dans le passé, en situation d'interdiction de conduire (par exemples : suspension du permis de conduire, annulation du permis de conduire, invalidation du permis par la perte de la totalité des points et donc repassage du permis de conduire, etc.) alors, vous ne pouvez pas être candidat à la fonction d'examineur.

En parallèle à votre déclaration sur l'honneur, une vérification sera systématiquement faite par le Ministère de l'Intérieur auprès du fichier national des permis de conduire.



## LE GROUPE LA POSTE

- **Comment être en conformité avec les règles déontologiques de la fonction d'examineur ?**

Votre dossier de candidature doit comporter une déclaration sur l'honneur dans laquelle vous certifiez ne pas avoir de liens personnels et commerciaux avec une auto-école susceptible d'adresser des candidats au permis de conduire, dans le centre d'examen où vous seriez examinateur.

A noter que le fonctionnaire ou le salarié retenu en tant qu'examineur du permis de conduire ne devra avoir, en aucun cas, une autre activité professionnelle.

### Comment serai-je recruté ?

Si votre dossier de candidature est retenu, vous serez convoqué entre le 24 et le 31 mai à un **entretien oral** devant un jury du ministère de l'Intérieur.

**Les résultats devraient intervenir le 5 juin 2023.**

**La reconnaissance de votre aptitude physique conditionne l'exercice de la fonction d'examineur du permis de conduire.** Elle sera vérifiée en dernier lieu du processus de sélection, auprès d'un médecin agréé. La visite devra intervenir entre le 6 et le 23 juin 2023.

Si vous êtes bien reconnu apte, alors le **processus de formation débutera dès le 4 septembre 2023** auprès de **l'INSERR de Nevers**.

- **Comment me procurer le certificat d'aptitude ?**

Après l'oral de sélection, et uniquement en cas d'avis positif du Ministère de l'Intérieur, vous devrez vous rendre à une visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin agréé (nous vous communiquerons les modalités). Lui seul est habilité à constater votre aptitude (ou inaptitude) aux fonctions d'examineur du permis de conduire.

## LA FORMATION

### En quoi consiste la formation ?

La formation est à la fois théorique et pratique. Elle s'achève par le **passage d'une qualification provisoire puis d'une qualification définitive qu'il faut obligatoirement obtenir pour pouvoir exercer les fonctions d'examineur du permis de conduire.**

La formation initiale dure *a minima* 12 semaines (pour précision : votre durée hebdomadaire de travail est alors de 35 heures et n'ouvre donc pas droit à RTT).

**Elle se déroule à l'INSERR** (Institut National de la Sécurité Routière et de Recherches) **à Nevers (58) puis** dans un centre d'examen du permis de conduire de votre futur département d'activité.

Elle débutera le 4 septembre 2023 **à Nevers**. Les matières suivantes seront étudiées :



## LE GROUPE LA POSTE

- Procédure permis B théorique,
- Réglementation,
- Audit de conduite, présentation véhicule double commande,
- Procédure permis B pratique,
- Stage sur le terrain (20 jours) – en principe sur votre futur centre d'examen d'affectation,
- Déontologie,
- Conduite et handicap,
- Qualification provisoire.

**Cette formation est exigeante et nécessite travail et investissement personnel. Elle oblige aussi à vous organiser dans votre vie personnelle puisque vous allez être pendant environ 8 semaines sur le site de Nevers.**

**Elle fait l'objet d'un contrôle continu des connaissances et, au terme de celle-ci, d'un examen de qualification à la fonction d'examineur (mise en situation réelle d'examen pour 9 examens du permis B).**

**La réussite de cette qualification est obligatoire et conditionne l'exercice des fonctions d'examineur du permis de conduire.**

### **Et si je ne suis pas qualifié au terme de la formation ?**

En cas d'échec à la qualification, une formation complémentaire individualisée de deux semaines au plus, pourra vous être proposée, une seule fois et sur décision du ministère. A l'issue de cette formation complémentaire vous devrez repasser l'examen de qualification et le réussir.

### **Et si j'abandonne la formation ou si j'échoue aux qualifications ?**

Vous réintégrez La Poste.

Si votre retour intervient pendant la période de formation, vous retrouvez le poste de travail que vous occupiez au moment de votre départ en formation.

### **Comment seront pris en charge mes frais durant la formation ?**

La formation reçue est gratuite pour vous. En outre, vous bénéficierez à Nevers, gratuitement, du logement (hôtel) et de la restauration (restauration inter entreprise).

Les frais de déplacement sont pris en charge par le NOD d'origine (1 aller/retour par semaine sauf cas particulier).



## SITUATION ADMINISTRATIVE

**1 . Le temps de la formation**, votre situation administrative ne change pas vis-à-vis de votre établissement d'origine. Vous êtes placé en « Formation » dans le système d'information.

**2 . En cas de réussite à la qualification provisoire, vous serez mis à disposition du Ministère de l'intérieur pendant 2 ans** (dans certains cas, possibilité de prolongation d'une année supplémentaire) **et devrez passer et réussir la qualification définitive dans les premiers mois de votre mise à disposition.**

Tout au long de cette mise à disposition, **vous resterez collaborateur de La Poste** à part entière d'un point de vue administratif.

### Qu'est-ce qui ne changera pas ?

Vous continuerez d'être payé et géré administrativement par La Poste dans le cadre d'une mise à disposition auprès du Ministère de l'Intérieur.

Votre rémunération sera maintenue (hors commissionnement et prime liés à la fonction de rattachement occupée).

Par ailleurs, vous continuerez à bénéficier de tous les avantages de La Poste (Intéressement, Contrat collectif remboursement frais de santé, PEG/PERCOL, offres sociales, etc.), excepté l'offre restauration (Tickets restaurant et indemnité de restauration).

La mise à disposition ne change rien dans le calcul de votre ancienneté ou encore dans le calcul de vos droits à retraite.

### Qu'est-ce qui changera ?

Votre lieu de travail sera changé : chaque matin vous vous rendrez dans le centre d'examen où vous serez affecté. Ensuite vous partirez exercer votre activité sur les lieux d'examen du secteur géographique correspondant à votre centre.

Vos horaires de travail seront ceux du centre d'examen c'est-à-dire, en règle générale, du lundi au vendredi de 8h à 16h45, soit 38h30 par semaine, ce qui ouvre la possibilité de poser 19 jours de RTT par an.

Vous serez encadré par le manager du centre d'examen.

### Que se passe-t-il à l'échéance de la mise à disposition ?

#### Plusieurs possibilités :

- pour les personnels, fonctionnaires comme salariés, **possibilité, au terme des 2 ans, de bénéficier, à la demande du ministère, d'une prolongation de la mise à disposition** d'une année, ou de réintégrer dans le NOD d'origine une fonction équivalente.





## LE GROUPE LA POSTE

- pour les seuls **fonctionnaires**, sur proposition du ministère, possibilité d'intégrer définitivement le corps des IPCSR (Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière). Il vous faudra passer le permis moto et/ou obtenir la qualification moto.

- pour les **salariés** souhaitant poursuivre leur activité d'examineur du permis de conduire, **obligation de s'inscrire, de préparer, et de passer et réussir le concours d'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière**. Ce concours est de catégorie B et nécessite la détention du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV. Au cours du stage statutaire, il vous faudra passer le permis moto et/ou obtenir la qualification moto

### LE CALENDRIER – RECAPITULATIF

**20 avril 2023** : date limite d'envoi du dossier de candidature à [deged@laposte.fr](mailto:deged@laposte.fr)

**24 au 31 mai 2023** : oraux de sélection organisés par le ministère

**5 juin 2023** : résultat / diffusion de la liste des personnes retenues

**6 au 23 juin 2023** : vérification de l'aptitude (visite médicale auprès d'un médecin agréé)

**6 juin au 13 juillet** : stage découverte d'une journée pour le postier retenu

**4 septembre 2023** : début de la formation à l'INSERR de Nevers (58)

### FORMATION - RECAPITULATIF



## A QUI M'ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS COMPLEMENTAIRES ?

**Vous pouvez vous adresser à votre EMRG**

**Ou**

**Vous pouvez joindre  
par mail ou par connexion Teams**

**[magalie.bigot@laposte.fr](mailto:magalie.bigot@laposte.fr)**

**[christelle.vanhuse@laposte.fr](mailto:christelle.vanhuse@laposte.fr)**

**EXAMINATEUR DU PERMIS DE CONDUIRE**  
**FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET D'ENGAGEMENT**

Je soussigné(e),

Nom : .....Prénom : .....Identifiant : .....

Adresse : .....

.....

Grade : ..... Affectation : .....

Adresse mail où vous joindre facilement :

.....

Tel : .....

Atteste sur l'honneur :

- Etre titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité **ET** ne pas avoir fait l'objet d'une inscription sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'invalidation, d'interdiction de délivrance de permis ou de changement de catégorie
- Avoir au moins 23 ans
- Pour les salariés, être titulaire du baccalauréat (ou d'un diplôme/titre classé au moins de niveau 4)
- Etre un conducteur régulier
- Ne pas avoir de lien avec les auto-écoles du secteur géographique où je souhaite exercer les fonctions d'examineur du permis de conduire, c'est-à-dire ne pas avoir pratiqué à titre privé l'enseignement de la conduite automobile et/ou la formation de moniteur depuis moins de trois ans,

Je déclarerai au Ministère de l'intérieur la profession de ma conjoint(e), mes ascendants ou descendants au premier degré et mes collatéraux au deuxième degré si celle-ci se rattache à une école de conduite ou à la formation de moniteurs d'auto-école ;

Je déclarerai au ministère de l'intérieur si je suis propriétaire d'une (ou plusieurs) auto-école (s).

Je sais qu'en cas de sélection je devrai suivre, à Nevers, la formation d'examineur à l'INSERR (Institut National de la Sécurité Routière et de Recherche).

*SVP, tourner, lire, compléter, dater et signer*



# LE GROUPE LA POSTE

Je candidate pour exercer les fonctions d'examineur du permis de conduire dans le département du / de :

Choix 1 : .....

Choix 2 éventuel : .....

Fait le ..... A .....

Signature :

Merci d'indiquer le nom et prénom, adresse mail et téléphone de :

**Votre Manager :**

Nom et Prénom : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

**Votre RH de proximité :**

Nom et Prénom : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

**Votre CEDP en EMRG :**

Nom et Prénom : .....

Mail : .....

Téléphone : .....